\_\_\_\_

# Arrondissement de Pontarlier

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

-----

### Nombre de Membres

En exercice: 23

Présent au Conseil: 19

Ayant pris part au vote: 23

# Date de la convocation

28/04/2023

Date d'affichage

12/05/2023

#### Séance du 5 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq mai à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents: Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai.

Procuration: Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Aline Louvrier à Marie Destaing, Léonie Schneiter à Christophe Michel, Thierry Vuittenez à François Garcia.

Secrétaire de séance : Marie Destaing

-----

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2023-05-038

## OBJET: Demande de financement du chef de projet dans le cadre du dispositif PVD.

Le Maire indique que dans le cadre de l'appui à l'ingénierie, le programme Petites Villes de Demain offre la possibilité pour les communes bénéficiaires du programme et leur(s) établissement(s) public(s) signataire(s) de la convention d'adhésion de mobiliser une aide au financement du poste de chef de projet Petites Villes de Demain jusqu'en mars 2026.

La commune de Levier ayant signé le 1<sup>er</sup> mars 2023 cette convention, le Maire explique qu'il convient d'effectuer toutes les démarches de demande de financement du poste auprès des instances compétentes.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorisent le Maire à faire toutes les démarches nécessaires de demande de financement ;
- Autorisent le Maire à signer tous documents y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID: 025-200068401-20230505-2023\_05\_038-DE

Le Maire, Marc SAULNIER.